



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 05/12/2023

Compte-rendu affiché le 13/12/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Dominique LARGE ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Bernard JAVAZZO ; Pierre-Marie MAUXION ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Patrice LANGIN a donné procuration à Eliane CHAPON
Marine BOISSIER a donné procuration à Levana MBOUNI
Marcel GOLBERY a donné procuration à Sandrine COMTE
Anne DEMOND a donné procuration à Ahlame TABBOUBI
Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE
Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO
Alexis MONTOLIU a donné procuration à Marlène BONTEMPS

ABSENTS

Anissa HIDRI ; Claude MOUCHIKHINE

-----oooOooo-----

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 31 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Signature d'un avenant à la convention partenariale avec la Métropole de Lyon concernant le guichet numérique métropolitain Toodego 2024-2025

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention partenariale relative au guichet numérique métropolitain Toodego signée entre la Métropole de Lyon et les communes partenaires, prolongeant sa durée d'exécution jusqu'au 31 décembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

3 - Signature d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville, la Caisse d'Allocations familiales et le Centre social Graine de Vie pour 2024

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite avec la CAF et le Centre Social Graine de Vie, et tous les documents s'y rapportant ;

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2024.

4 - Approbation du contrat local de santé (CLS) 2023-2028

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **APPROUVE** le Contrat Local de Santé Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval 2023 – 2028 ;

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

5 - Adoption des tarifs du Pôle Funéraire Public à compter du 1er janvier 2024

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **APPROUVE** les nouveaux tarifs (Hors Taxes) proposés par la SPL, applicables au 1^{er} janvier 2024 et annexés au Contrat de DSP du service extérieur des pompes funèbres à la société publique locale « Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon ».

AUTORISE la SPL à faire application de ces nouveaux tarifs à compter de leur date d'entrée en vigueur.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

6 - Admissions en non-valeurs 2023

Rapporteur: Madame CALVANO

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **DECIDE** de l'admission en non-valeurs de créances pour un montant de 2 343,31€ ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à procéder au mandatement des dépenses sur l'article par nature 6541 (admissions en non-valeur) ;

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante du budget primitif 2023.

7 - Décisions modificatives n°2 de 2023 pour le budget principal de la ville de Pierre Bénite et le budget annexe culture de la ville de Pierre Bénite.

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 abstentions ,

APPROUVE les mouvements constituant les décisions modificatives n°2 au budget principal comme au budget annexe de l'exercice 2023, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

8 - Acomptes de subventions aux associations 2024

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **DECIDE** de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2023 aux structures suivantes en janvier 2024, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	ACOMPTES 2024
Centre social Graine de Vie	500 049	125 012
CCAS	248 000	62 000
M.J.C. PIERRE-BENITE	178 818	44 705
Mission locale	26 600	6 650
TOTAL	953 467 €	238 367 €

DECIDE de verser un acompte correspondant à 40% de la subvention versée en 2023 (67 150€) au CASC (Comité d'actions sociales et culturelles) pour le personnel municipal, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif 2024, soit 26 860 €.

DECIDE de verser un acompte de 57 000€ au centre de santé Benoit Frachon ; montant fixé dans la convention d'objectifs.

DECIDE de verser un acompte correspondant à 40% de la subvention versée en 2023 (45 000€) à l'association Echanges Francophones, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif 2023, soit 18 000 €.

DECIDE de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2023 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif 2023,

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	ACOMPTES 2024
Aïkido Club	2 100 €	840 €
Boule des gones	2 600 €	1 040 €
Boxing Club	3 500 €	1 400 €
Entente Cycliste	300 €	120 €
Judo Club	13 500 €	5 400 €
Olympique Lyon Sud	7 000 €	2 800 €
O.M.S.	8 600 €	3 440 €
P.L.P.B.	23 950 €	9 580 €
PB ATHLETISME	25 308 €	10 123 €
Section Plongée	2 300 €	920 €
Tennis Club	6 800 €	2 720 €

U.S.M.P.B. Basket	22 500 €	9 000 €
TOTAL	118 458 €	47 383 €

9 - Autorisation d'engager en investissement entre le 1er janvier 2024 et le vote du budget primitif 2024

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 2 abstentions ,

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

PRÉCISE que le montant autorisé de l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 est de 628 510,49 €.

PRECISE que le présent montant calculé pour la section d'investissement de la Ville de Pierre-Bénite viendra s'additionner au montant calculé et délibéré par la Ville de Oullins, dans le cadre de la fusion en Commune nouvelle de ces deux collectivités et ce à partir du 01/01/2024.

PRECISE que le montant défini de droit pour la section de fonctionnement de la Ville de Pierre-Bénite viendra s'additionner au montant défini de droit pour la Ville de Oullins, dans le cadre de la fusion en Commune nouvelle de ces deux collectivités et ce à partir du 01/01/2024.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

10 - clôture des opérations d'équipement.

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 abstentions ,

AUTORISE le Maire à procéder à la clôture des 7 opérations d'équipement présentées dans le présent rapport.

11 - Adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 2 contre,

1 abstention ,

ADOpte le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

12 - Durées d'amortissement de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 2 contre,

1 abstention ,

APPROUVE l'application de la méthode de calcul prorata temporis pour chaque catégorie d'immobilisations à compter de la date de mise en service et ce pour tous les biens acquis au 1er janvier 2024.

APPROUVE l'abrogation de la délibération N° VILLE_2020DL045 et la définition des durées applicables aux nouveaux articles issus de la nomenclature M57 mais aussi issus de la fusion en Commune Nouvelle des Communes de Oullins et de Pierre-Bénite à compter du 1er janvier 2024, l'ensemble figurant en annexe.

AUTORISE l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € HT pour les immobilisations relevant du budget principal de la Commune Nouvelle de Oullins-Pierre-Bénite, et acquises à compter du 1er janvier 2024.

POURSUIT la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

13 - Attribution de chèques cadeau pour Noël aux agents de la ville de Pierre-Bénite

Rapporteur: Madame BELMONT

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **APPROUVE** l'attribution à l'occasion de Noël d'un chèque cadeau aux agents de la Ville de Pierre-Bénite remplissant les critères précisés précédemment pour un montant de 100 euros par agent.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

14 - Modification de la valeur faciale des tickets restaurant

Rapporteur: Madame MERCIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR,

FIXE à 8 euros la valeur faciale du titre restaurant et à 60% la participation de la commune par titre restaurant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels nécessaires.

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2024.

15 - Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par le Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2024

Rapporteur: Madame COMTE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR,
DONNE UN AVIS FAVORABLE au calendrier suivant relatif aux dérogations de repos dominical :

🌐 Pour 2024 : 14 janvier, 21 janvier, 26 mai, 30 juin, 7 juillet, 6 octobre, 2, 9, 16 et 23 décembre 2024

POLICE MUNICIPALE

16 - Règlementation du stationnement payant sur la ville de Pierre-Bénite

Rapporteur: Monsieur LANGIN

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,
3 abstentions ,

APPROUVE la création d'une zone de stationnement payant comprenant les rues :

- Chemin du Grand Perron (linéaire situé entre la rue Jules Guesde et la rue Henri Brosse)
- Rue Voltaire (de la rue Jules Guesde à la rue Normandie Niémen)
- Avenue Jean Moulin (de la rue Jules Guesde à la rue Normandie Niémen)
- Rue Jean Mermoz dans son intégralité
- Rue Henri Brosse (linéaire situé entre le chemin du Grand Perron et la rue Parmentier)
- Rue Normandie Niémen dans son intégralité

APPROUVE la mise en place d'un abonnement par famille pour les résidents habitant dans les rues précitées et faisant partie de la zone de stationnement payant ;

APPROUVE l'extension des abonnements aux résidents des rues suivantes dont le stationnement n'est pas payant, à raison d'un abonnement par famille :

- Rue Parmentier
- Rue Joliot Curie

APPROUVE la mise en place des tarifs suivants dans la zone de stationnement payant :

-gratuité pour tout stationnement inférieur ou égal à 30 minutes

-1,20 euros de l'heure jusqu'à 2 heures de stationnement

-4,80 euros de l'heure jusqu'à 9 heures. Le tarif applicable est alors de 1,20 euros par tranche de 15 minutes.

Après 9 heures de stationnement et jusqu'à 10 heures, le tarif applicable est de 35 euros.

Le paiement minimum est de 70 centimes.

APPROUVE la mise en place du stationnement gratuit pour les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion mention stationnement (CMI-S) ou d'une carte européenne de stationnement en cours de validité.

APPROUVE les horaires de stationnement payant sur la ville comme suit : de 09H00 à 19H00 du lundi au samedi et gratuit les dimanches, jours fériés et mois d'août.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

17 - Modification de l'emplacement réservé n°1 afin de réaliser un équipement public dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **DONNE** un avis favorable à la modification de cet emplacement réservé aux équipements publics n°1 dans le cadre de la procédure de modification n° 4 du PLU H de la Métropole.

DEMANDE à la Métropole de Lyon la modification de cet emplacement réservé au bénéfice de de la Commune.

18 - Création d'un emplacement réservé piéton dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **DONNE** un avis favorable à la création d'un emplacement réservé cheminement piétons ou cyclistes d'une largeur de 4 mètres maximum sur les parcelles AH 226, 228, 229, 232 dans le cadre de la procédure de modification n° 4 du PLU H de la Métropole.

DEMANDE à la Métropole de Lyon la création de cet emplacement réservé au bénéfice de de la Commune

19 - Cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local situé au 63, rue Vaillant Couturier à Pierre-Bénite

Rapporteur: Madame COMTE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **APPROUVE** le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel à candidature pour la rétrocession du fonds de commerce.

DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

POLE FAMILLES & EDUCATION

20 - Mise à jour des règlements des accueils péri et extrascolaires 2023-2024

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **ADOpte** la modification des règlements de périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2023-2024 tels que présentés en annexe.

21 - Convention de partenariat avec le collège Marcel Pagnol relative à un accompagnement éducatif périscolaire

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre le Collège Marcel Pagnol et la ville de Pierre-Bénite, et tous les documents s'y rapportant, pour assurer les ateliers éducatifs dans l'établissement.

22 - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'État représenté par Monsieur Olivier DUGRIP, recteur de la région Auvergne Rhône-Alpes et la ville de Pierre-Bénite, et tous les documents s'y rapportant pour les projets présentés par les écoles maternelles Jean LURCAT et Pablo PICASSO.

POLE CULTURE

23 - Signature d'une convention avec la Société FELLA ATTRACTIONS dans le cadre de l'installation d'un carrousel du 8 décembre 2023 au 1er janvier 2024

Rapporteur: Monsieur PAYS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et la société FELLA ATTRACTIONS, représenté par Monsieur Sébastien FELLA, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la collectivité.

ADMINISTRATION GENERALE

24 - Convention de partenariat avec la SASP LYONSO BASKET

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 abstentions ,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la « SASP LYONSO BASKET » et tous les documents s'y rapportant.

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € à la « SASP LYONSO BASKET ».

DIT que la dépense est inscrite au budget de la collectivité.

25 - Voeu de soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier.

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 abstentions ,

ADOpte le vœu de soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 20:14